



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau  
20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud  
13800 ISTRES  
Site Web: [www.symcrau.com](http://www.symcrau.com)

## BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE  
Tél : 04.42.56.64.86  
Mail: [contact@symcrau.com](mailto:contact@symcrau.com)

Liste des pièces adressées le 27 MAI 2021  
A  
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Décision modificative N°1 du budget principal	N° 11/21	21 mai 2021

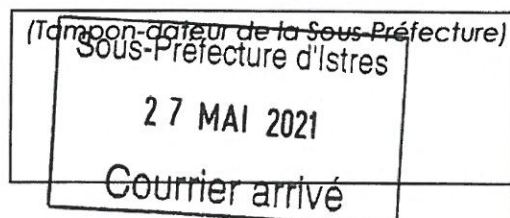
Fait à Istres le 27 MAI 2021

La Présidente du SYMCRAU

Céline TRAMONTIN



ACCUSE DE RECEPTION :  
Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :





## Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 11/21

**Objet de la délibération : Décision modificative N°1 du budget principal**

L'an deux mille vingt et un  
et le vingt et un mai  
le Comité Syndical du Syndicat Mixte  
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau  
régulièrement convoqué s'est réuni,  
en nombre prescrit par la loi  
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

**Étaient présents :**

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON,  
Mme Aline CIANFARANI, M. Alexandre COUTURIER, M. Jean-Pierre FRICKER, Mme Jacqueline  
HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Patrick LAMBERT, M. André MANELLI, Mme Laurence  
MARTIN, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France  
SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Yves WIGT.

➤ Pour les membres à voix consultative : néant

➤ Procurations :

M. Henri PONS à Mme Marylène BONFILLON

M. Vincent BONFILLON à Mme Céline TRAMONTIN

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 18
Procuration : 2
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 20

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Claire ORIOL

**Rapporteur :** Mme Céline TRAMONTIN

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 DU 5 AVRIL 2006,

**CONSIDERANT** l'achat d'un nouveau véhicule de terrain en remplacement du Renault Kangoo immatriculé BR358JK, et la reprise de ce dernier par le garage Citroën Salon,

**CONSIDERANT** l'achat envisagé d'un nouveau véhicule pour remplacer la Renault Clio immatriculée 487ALG13,

**CONSIDERANT** la nécessité d'acheter des sondes supplémentaires pour le projet OSMOSE2, ainsi que pour le suivi de la nappe de la Crau,

**CONSIDERANT** l'octroi de subventions de l'Agence de l'Eau pour l'achat des véhicules,

Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à la comptabilisation des opérations énoncées ci-dessus,

### Le Comité :

**OUI** l'exposé de Mme la Présidente,

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE** des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative suivante :

En recette d'investissement :

Chapitre	Article et libellé	BP	DM N°1	BP après DM N°1
024	024 Produits des cessions	0.00 €	+ 2 500.00 €	+ 2 500.00 €
1318	Subventions d'investissement autres (AERMC)	20 750.00 €	+ 23 000.00 €	+ 43 750.00 €
Pour rappel : Recettes totales d'investissement du BP		121 920.32 €	+ 25 500.00 €	147 420.32 €

En dépense d'Investissement :

Chapitre	Article et libellé	BP	DM N°1	BP après DM N°1
21	2182 Matériel de transport	23 620.32 €	+ 18 500.00 €	42 120.32 €
21	2158 Autres matériels et outillage	9 000.00 €	+ 7 000.00 €	16000.00 €
Pour rappel : Dépenses totales d'investissement du BP		121 920.32 €	+ 25 500.00 €	147 420.32 €

**AINSI** fait et délibéré à Saint Martin de Crau, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau,

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.